



une question droit de travail

Par **moutsouraev**, le **25/07/2010** à **12:37**

Bonjour,

je travail dans une entreprise de desamiantage en contrat cdi depuis du mois fevrier 2009. Mais avant j'ai travaillé dans la même boîte en cdd pendant 2 mois, sans passer la formation d'opérateur amiante friable ou non friable... Maintenant je sais que la formation est obligatoire pour travailler dans l'amiante et le patron de l'entreprise n'avait pas droit de me permettre de travailler dans l'amiante, maintenant je sais que le responsable de l'entreprise a mis ma santé en danger, car ce que respirer la poussière de l'amiante provoque le cancer... En plus, mes collègues au travail ont eu des augmentations de salaire, mais pas moi... Est-ce que j'ai des raisons de porter plainte contre mon patron?? Est-ce que je peux gagner et quoi je peux gagner?? Merci beaucoup!